



Date de dépôt : 30 mars 2023

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur le bilan de législation 2018-2023 du Conseil d'Etat**

Les élections cantonales approchent. Avec elles, le renouvellement de nos deux Conseils. Mais si les représentants élus du peuple passent au fil des législatures, à l'heure où le rideau s'abaisse sur ce quinquennat demeure une certitude : Genève doit rester Genève. Le Conseil d'Etat s'est fait fort, ces cinq dernières années, de travailler avec, pour boussole, les identités profondes de notre canton.

Résilience

Genève, c'est, par temps mauvais, une forte capacité de résilience; par exemple face aux crises, telle que celle du coronavirus qui a fortement marqué la législature 2018-2023. Pour faire face aux vagues successives de COVID-19, le Conseil d'Etat s'est montré proactif. Le 11 mars 2020, il est le premier gouvernement de Suisse – avant même le Conseil fédéral – à interdire les manifestations entre 100 et 1 000 personnes. Mais la situation se détériore rapidement. Alors, le 13 mars 2020, il active l'organisation de crise en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle. Et le dimanche 15 mars 2020, la nuit tombée, le Conseil d'Etat se réunit encore en séance extraordinaire. Il enchaîne les décisions sans temps mort. Très vite, il pressent que la crise ne sera pas seulement sanitaire, mais aussi économique : il agit pour soutenir le tissu du canton. Tout au long de la crise, il place la population genevoise au cœur de ses réflexions, au cœur de ses décisions. Il salue aujourd'hui encore le caractère exemplaire et solidaire de notre République face à cette crise sanitaire majeure.

La pandémie de COVID-19 a révélé les bénéfices mutuels d'une collaboration sanitaire transfrontalière. Sur le plan régional, le Conseil d'Etat a ainsi multiplié les démarches avec les autorités françaises pour consolider la coopération, notamment en matière de personnel soignant et de collaboration interhospitalière.

Dialogue et coopération

Genève, c'est aussi, et par tous les temps, le dialogue et la coopération. Le devoir de notre République d'être ouverte à l'Europe et au monde est ancré dans la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00), à son article 144. Il est précisé que, « dans la mise en œuvre de sa politique extérieure, elle collabore étroitement avec la Confédération, les autres cantons et les régions voisines ». Tout au long de cette législature, le Conseil d'Etat s'est mobilisé en ce sens.

A titre d'exemple, il s'est rendu à de multiples reprises à Berne afin d'y tisser et nourrir des relations cordiales et constructives. En avril 2022, c'est le Conseil fédéral qui a choisi Genève pour y tenir une séance *extra muros* à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, le CERN, avant de rencontrer la population au cœur de l'écoquartier des Vergers, à Meyrin. Plusieurs commissions parlementaires fédérales (politique extérieure, affaires juridiques, économie et redevances) ont également pris le chemin de Genève. Le Conseil d'Etat a en outre et notamment accueilli à Genève, ces derniers mois, les maires jurassiens, le Conseil d'Etat fribourgeois ainsi que le Conseil d'Etat grison, avec lequel il a eu l'occasion d'entretenir des échanges fructueux en marge de la fête de l'Escalade.

Par ailleurs, différents membres du Conseil d'Etat ont assumé en 2022 des fonctions centrales au sein de conférences intercantionales importantes (notamment bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux, présidence de la conférence latine des directeurs du numérique, présidence de la conférence latine des directeurs des finances, vice-présidence de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, présidence de la conférence latine des affaires sanitaires et sociales, comité de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, comité de la conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique, comité de la conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé).

Au niveau transfrontalier, le Conseil d'Etat a continué à s'engager pour, d'une part, renforcer la stabilité et la durabilité des relations avec nos voisins et, d'autre part, développer des projets durables au bénéfice du Grand Genève. La crise du coronavirus a mis en lumière, si besoin était,

l'importance de nos relations transfrontalières. Le Conseil d'Etat, en concertation avec ses partenaires au-delà de la frontière, s'est mobilisé pour mettre en lumière la situation spécifique de notre métropole auprès des capitales. Il l'a incessamment répété : pour Berne et Paris, passer la frontière est un voyage à l'étranger, mais pour Genève, c'est un acte du quotidien, un acte de proximité pour le travail, mais aussi pour les loisirs ou pour entretenir des liens familiaux. Oui, Genève ne s'arrête pas aux frontières cantonales; Genève, c'est un seul bassin de vie commun qui s'étend sur deux pays, la France et la Suisse. Dans ce même état d'esprit, le Conseil d'Etat s'est engagé pour aboutir à des règles d'imposition claires et durables en matière de télétravail frontalier. Il a activement participé aux négociations entre la Suisse et la France qui ont conduit, à fin 2022, à un accord sur un régime fiscal qui répond aux besoins des employeurs genevois et des travailleuses et travailleurs domiciliés en France, et contribue à la qualité de vie du bassin de vie transfrontalier.

Des relations stables et durables avec l'Union européenne (UE) sont le ferment de la vitalité économique et sociale de notre région. Le Conseil d'Etat genevois a constamment partagé sa préoccupation quant aux tensions qui pèsent entre la Suisse et l'UE depuis l'arrêt des négociations sur l'accord institutionnel, quant à l'évolution de la situation et l'absence de solutions. Il a saisi chaque opportunité pour faire passer ce message et a constamment réaffirmé ses dispositions à s'engager en vue d'une solution rapide et durable et pour faire émerger une relation nouvelle avec nos partenaires européens. La défense des intérêts de notre région au plan fédéral a ainsi été au cœur des actions du Conseil d'Etat pendant cette législature.

Evoquer le dialogue et la coopération, c'est évidemment évoquer la Genève internationale. Le moment phare de cette législature demeure le sommet présidentiel entre le président des Etats-Unis Joseph Biden et le président de la Russie Vladimir Poutine, à la Villa La Grange en juin 2021, qui a rappelé le statut particulier et préservé de Genève en tant que capitale mondiale du dialogue entre les grandes puissances. A cette occasion, le canton de Genève a, encore une fois, démontré sa capacité à accueillir de tels sommets. Tout au long de la législature, le Conseil d'Etat a continué à s'engager pour la Genève internationale, dont il fait une de ses priorités. La Genève internationale a fait l'objet d'un rapport spécifique distinct du Conseil d'Etat au Grand Conseil, adressé en date du 21 décembre 2022.

Ambition

Genève, c'est, enfin, l'ambition. La législature qui s'achève a notamment été marquée par l'inauguration historique, le 15 décembre 2019, du Léman Express, le plus grand réseau ferroviaire régional transfrontalier d'Europe. Cet événement a concrétisé un changement de dimension en matière de mobilité à Genève. D'autres projets ambitieux ont été portés par le Conseil d'Etat ces dernières années. Le 2 juin 2021, au siège de l'Organisation météorologique mondiale, il présente *in corpore* son plan climat cantonal renforcé. Les objectifs de ces 7 axes et 41 mesures sont ambitieux. Ils visent à une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et la neutralité carbone au plus tard en 2050. Des investissements conséquents sont prévus : quelque 300 millions de francs supplémentaires par année pour les 10 prochaines années. Le plan climat prévoit une collaboration renforcée à l'échelle de l'agglomération transfrontalière, essentielle à l'atteinte des objectifs climatiques de la région. C'est ainsi que, le 26 janvier 2023, l'ensemble des partenaires du Grand Genève ont signé la charte Grand Genève en transition, qui fixe les orientations stratégiques et le cadre d'action commun pour une réponse transfrontalière à l'urgence climatique.

Par ailleurs, le 8 juin 2021, le Conseil d'Etat *in corpore* encore se déplace à Berne pour déposer la quatrième génération du projet d'agglomération (PA4), dont les grands axes sont le réaménagement de la gare de Cornavin, l'extension du réseau de trams transfrontaliers et la création de nouvelles pistes cyclables. Nous le savons désormais : le retour de la Confédération sur son examen est positif pour Genève. Les principales mesures, dont les réaménagements prévus autour de la gare Cornavin, ont été retenues pour un cofinancement fédéral lors de la première évaluation.

Maîtrise

Pour ce qui concerne la planification des finances publiques de façon saine et durable, qui constituait un élément important de son programme 2018-2023, le Conseil d'Etat observe que cette législature s'inscrit dans un contexte jalonné d'évènements qui ont pesé sur les finances publiques.

D'une part, de nombreuses crises (crise sanitaire, guerre en Ukraine, retour de l'inflation, crise énergétique) et, d'autre part, la recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, la CPEG (5,2 milliards de francs à la charge du canton). Ces évènements ont exigé que les objectifs soient ajustés afin que le Conseil d'Etat puisse répondre aux besoins de la population. L'objectif de croissance des charges inférieure à 2,0% n'a ainsi pas pu être respecté. En revanche, les revenus fiscaux ont affiché une forte

croissance en raison de la structure et de la résilience de l'économie genevoise. Les mesures de soutien aux entreprises (cas de rigueur) ont également permis de limiter les effets de la crise sanitaire. Malgré des résultats déficitaires aux budgets, les comptes sont équilibrés sur la législature à l'exception de l'exercice 2020.

Durant la législature, les résultats des comptes ont permis d'augmenter la réserve conjoncturelle à un niveau élevé, ce qui minimise le risque d'actionnement du frein au déficit et permet d'anticiper plus sereinement la fin des dispositions transitoires accompagnant la mise en œuvre de la réforme RFFA (art. 68 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF; rs/GE D 1 05), autorisant des déficits budgétaires jusqu'en 2027). Au cours de la période 2018-2022, la politique d'investissement du canton a été globalement financée par les flux de trésorerie excédentaires générés par les comptes de fonctionnement. Cette performance est le résultat d'une gestion prudente et rigoureuse des finances publiques, qui a permis de maintenir un équilibre entre le niveau d'investissements nécessaires au développement de la région et les besoins liés au fonctionnement de l'Etat. Cette stratégie a permis de garantir un bon niveau d'investissement tout en réduisant la dette de l'Etat malgré les multiples crises. Le niveau de la dette financière (somme des emprunts sur les marchés financiers) a ainsi diminué durant la période de la législature 2018-2023, passant de 11,8 milliards de francs à fin 2018 à 11,5 milliards de francs à fin 2022. Durant la même période, la dette de prévoyance envers la CPEG a pu être réduite de 1,5 milliard de francs.

La gestion avisée du Conseil d'Etat et les performances de l'économie genevoise sont reconnues par l'agence de notation S&P qui a revu à la hausse les perspectives de la qualité de crédit du canton.

Résilience, coopération, ambition, maîtrise : ces quatre vocables ont façonné une législature durant laquelle les actions et projets de l'Etat ont consolidé le rôle de Genève en Suisse et dans le monde.

1. Insertion

1.1 Le Conseil d'Etat favorise la construction de logements abordables et l'aménagement de quartiers durables

Avec 10 250 logements construits entre 2018 et fin 2021, Genève a dépassé ses propres objectifs en atteignant pendant cette législature un niveau de production de logements de toutes catégories jamais atteint depuis un demi-siècle. Cette dynamique a notamment été soutenue par la construction de projets majeurs comme les Vergers, Pont-Rouge, l'Étang ou les Communaux d'Ambilly. De même, le nombre de logements en chantier se situe actuellement à des niveaux record, avec quelque 7450 logements neufs en chantier. Le parc de logements d'utilité publique (LUP) a rencontré, ces deux dernières années, des records en termes de construction de LUP pour arriver à 11,6% à fin 2021.

Pour la politique sociale du logement, la plus importante avancée de cette législature a été l'adoption de la nouvelle teneur de l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (LGZD; rs/GE L 1 35), qui fixe les catégories de logements à construire en zone de développement, résultat d'un accord politique large après plusieurs années de discussions. Cet article prévoit une nouvelle répartition en trois tiers. Un tiers du programme au moins est affecté pour des LUP destinés aux personnes les plus démunies du canton, un tiers au minimum du programme pour des logements locatifs non subventionnés destinés à la classe moyenne et le dernier tiers laissé au libre choix de celui qui le réalise (propriété par étages ou locatif). Cette nouvelle disposition permet de mieux tenir compte des besoins de la classe moyenne, d'accélérer la constitution d'un parc de logements d'utilité publique pérenne tout en garantissant la mixité sociale des nouveaux quartiers. Ce nouvel équilibre, entré en vigueur en 2021, produira ses effets dans les futurs quartiers, à l'instar des 15 plans localisés de quartier (PLQ) adoptés par le Conseil d'Etat pendant cette législature pour un potentiel de 2 700 logements.

Les nouveaux quartiers font l'objet d'une attention particulière en matière d'espace public et d'animation des rez-de-chaussée. Qu'il s'agisse de nature en ville, d'espaces de rencontres, d'activités économiques de proximité, ces éléments sont aujourd'hui reconnus comme garants de quartiers à la fois apaisés et animés. Pour la partie environnementale, ils concourent également à protéger les futurs habitantes et habitants des effets du réchauffement climatique.

Le Conseil d'Etat a posé un jalon essentiel faisant adopter par le Grand Conseil la loi de financement de la première étape de remise à ciel ouvert de deux rivières, l'Aire et la Drize, qui structureront le futur quartier des Acacias en plein centre du PAV (Praille-Acacias-Vernets).

Au côté de projets structurants, plusieurs projets pilotes Cool City en milieu urbain ont testé les conditions nécessaires à une meilleure résilience climatique. Dans cet esprit, 4 pépinières urbaines ont vu le jour permettant d'accueillir et de faire grandir les arbres qui seront plantés dans de futurs nouveaux quartiers.

1.2 Le Conseil d'Etat innove en matière de politique sociale d'insertion professionnelle

Le monde de l'entreprise évolue très rapidement : le télétravail est devenu une réalité incontournable, les virages numérique et écologique s'imposent comme une évidence, et le mode de management évolue pour répondre aux besoins de l'entreprise comme des employées et employés. Les compétences recherchées sont donc nouvelles et bien des secteurs peinent à recruter les talents dont ils ont besoin.

Face à cette situation, le Conseil d'Etat a créé pendant la législature 2018-2023 une Task Force Employabilité pour soutenir les entreprises dans leurs transformations technologiques et structurelles, répondre aux besoins de formation, de requalification, voire de reconversion ou de repositionnement du personnel et anticiper les besoins futurs du marché du travail. Le bilan au terme des 2 premières années d'activité a démontré l'enjeu majeur que constitue l'employabilité et la nécessité de trouver un positionnement ainsi qu'une gouvernance qui puisse rendre la task force pérenne.

Au cours de la présente législature, l'insertion professionnelle a ainsi été placée au rang des priorités du Conseil d'Etat, laquelle a été déclinée en différentes actions. Plus particulièrement, le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 qui a marqué les années 2020 à 2022 et celui de l'inflation que notre canton a connu à partir de 2022 ont nécessité un renforcement des mesures d'insertion pour prévenir la précarisation de la population.

L'effort du Conseil d'Etat s'est ainsi concentré sur l'élaboration du projet de loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), adopté en avril 2022 sur la base des travaux d'une commission ad hoc et d'une large consultation publique. Une meilleure insertion sociale et professionnelle représente l'un des objectifs principaux de cette réforme. Celle-ci se caractérise par une plus grande incitation à la prise d'emploi et un

encouragement à la formation et à la reconversion professionnelles, notamment pour les jeunes adultes, par des partenariats renforcés avec le monde de l'économie, ou encore par la réduction de l'endettement des bénéficiaires de l'aide sociale.

Initié en 2020, le projet pilote d'allocation de préformation (APF), consistant en une prestation financière octroyée par l'Hospice général à des jeunes adultes de 18 à 25 ans sans formation qui s'engagent dans un processus de préformation, a permis d'accompagner plusieurs dizaines de jeunes vers un emploi, une formation ou un apprentissage. Ce projet pilote se poursuit jusqu'à fin 2023.

La présente législature a également été marquée par la mise en œuvre de l'Agenda intégration suisse, déployé par le Conseil d'Etat afin de renforcer les possibilités de formation et les chances d'insertion professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoire, en partenariat avec l'ensemble des organismes spécialisés, principalement dans le cadre du programme Horizon académique de l'Université de Genève.

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, la loi offre la possibilité d'obtenir une bourse d'études pour celles et ceux qui sont en reconversion professionnelle. Le financement par une bourse d'études est désormais possible pour une deuxième formation et le plafond de cette bourse s'élève à 40 000 francs par année. Cette possibilité renforce les chances d'insertion professionnelle pour des personnes pouvant faire évoluer leur trajectoire professionnelle ou changer de domaine d'activité.

Aussi, l'appel à projets « Favoriser l'insertion professionnelle par le sport, l'art ou la culture » a été lancé en mars 2022. Il a permis de soutenir 16 programmes novateurs grâce auxquels plus de 200 jeunes âgés de 15 à 30 ans, en décrochage scolaire ou déscolarisés, à l'aide sociale ou encore issus de la migration, peuvent se mobiliser sur des nouveaux objectifs, développer leur motivation, leur confiance et leur image de soi, afin de s'engager sur un projet d'insertion professionnelle ou de formation.

Enfin, des formations ciblées sont mises sur pied, qui doivent permettre aux candidates et candidats à l'emploi d'être opérationnels dans l'exercice d'une nouvelle activité, en développant notamment leurs compétences numériques. Pour ce qui est des services digitaux plus larges, durant la crise sanitaire, un formulaire de préinscription en ligne (avril 2020) permettant de gérer le flux très important d'inscriptions a été mis sur pied conjointement par l'office cantonal de l'emploi (OCE) et l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN).

En parallèle, le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et l'OCE ont déployé, pour l'ensemble de la Suisse, différents services digitaux à l'intention des demandeuses et demandeurs d'emploi (DE). Aujourd'hui, il est possible pour un DE de déposer en ligne ses recherches d'emploi, remettre en ligne ses IPA (indications de la personne assurée), de téléverser son dossier de candidature ou encore d'effectuer ses recherches d'emploi personnalisées en ligne. A ce jour, 80% des DE utilisent ces services numériques.

1.3 Le Conseil d'Etat renforce le soutien aux chômeurs avec un accent en faveur des juniors et des seniors

L'évolution démographique à Genève et en Suisse montre une augmentation des seniors dans la population active. Parallèlement à ce changement, le marché du travail connaît des transformations sans précédent, comme le développement de l'automatisation, la hausse des exigences en matière de qualifications, l'essor du numérique ou encore la multiplication des relations de travail non salariées.

Pour répondre à ces défis, 3 nouvelles prestations ont été mises en place, soutenues par la Confédération dans le cadre du programme d'impulsion du Conseil fédéral :

- **Level+ accélérateur de talents** est un programme dédié aux chômeuses et chômeurs de plus de 50 ans. Cette mesure offre un véritable écosystème permettant aux seniors de rester au cœur du marché du travail et aux entreprises de recruter des talents motivés et expérimentés.
- **NoLIMIT le numérique pour tous** : en accès libre, cette mesure vise à rendre accessible le numérique à chacune et chacun. Des ateliers courts et stimulants répondent directement à des questions concrètes et des tutoriels peuvent être utilisés sur place ou depuis chez soi. Des ordinateurs sont aussi à disposition pour toutes celles et tous ceux qui ne disposeraient pas de leur propre matériel.
- **Digitalizers transformActeur de compétences** : cette mesure permet de développer les compétences transversales et spécifiques liées à la transformation digitale des métiers du tertiaire. Elle offre notamment un stage immersif au sein d'une Startup de type EduTech au cœur de la culture digitale.
- Parallèlement, les semestres de motivation (SEMO) – destinés aux jeunes décrocheurs scolaires – ont fait peau neuve avec la mise en place de « **ForMe pour la formation des jeunes** ». Quant aux jeunes diplômés, le dispositif d'accompagnement à la recherche d'emploi a été renforcé pour faciliter la transition entre l'école et le marché du travail.

Enfin, le 1^{er} juillet 2021 est entrée en vigueur la législation fédérale relative aux prestations transitoires pour les chômeurs âgés de 60 ans et plus. Pour le canton de Genève, le service des prestations complémentaires (SPC) est chargé de calculer et verser ces prestations, qui permettent d'assurer la couverture des besoins vitaux des personnes arrivant en fin de droit à l'assurance-chômage après 60 ans sans qu'elles aient besoin de recourir à l'aide sociale.

1.4 Le Conseil d'Etat systématise l'action policière préventive de proximité, de mobilité et de cybercriminalité

La politique criminelle commune (PCC) 2021-2023 comprend un nouvel axe « Prévention et détection » visant à développer une stratégie face aux risques de commission d'infractions, s'adressant tant aux entités concernées des secteurs public et privé qu'aux auteurs et victimes potentiels, mise en œuvre par la police ou par ses partenaires, notamment dans les domaines des violences domestiques, de la corruption, des fraudes et de la cybercriminalité.

Dans le domaine de la cybercriminalité, Genève joue un rôle central tant sur le plan romand que sur le plan national. La police s'est ainsi dotée, depuis le 1^{er} septembre 2021, d'une brigade des cyber-enquêtes (BCE), qui est venue étoffer sensiblement le dispositif en matière de criminalité informatique. Elle a affiné ses processus de travail en concertation avec le Ministère public. Les critères, non cumulatifs, pour orienter le traitement des affaires sont en application depuis le 1^{er} octobre 2022 et portent notamment sur les phénomènes sériels, l'identification de moyens de paiement en Suisse et le montant du préjudice. Chaque cas fait l'objet d'une appréciation spécifique.

Le service de communication et des relations publiques a été renforcé par l'arrivée d'une chargée de communication en prévention. Parmi les actions réalisées, il y a des campagnes en lien avec les escroqueries téléphoniques, les faux supports Microsoft et les faux magasins en ligne.

En 2022, la police cantonale a réalisé 17 252 opérations de présence et de visibilité, dont 12 297 opérations de sécurité publique dans des lieux et quartiers identifiés par les postes de secteur et, pour une part, dans le cadre des contrats locaux de sécurité en collaboration avec les polices municipales. A cet égard, plusieurs contrats locaux de sécurité (CLS) ont été revus et améliorés pour tenir compte notamment des recommandations du diagnostic local de sécurité 2020 (DLS), ayant mesuré pour la première fois la prévalence du harcèlement de rue, et renforcer les collaborations avec des communes et villes du canton. Outre la réussite du sommet Biden-Poutine de juin 2021 lors duquel toutes les forces ont pu être mobilisées à satisfaction, la

police de proximité a déployé son poste mobile durant l'été, sur les communes de Lancy et de Vernier, ce qui a permis des échanges avec les citoyennes et les citoyens, ainsi que l'enregistrement de quelques plaintes. Le DLS 2023, actuellement en cours, intègre une nouvelle série de questions afin de mesurer le sentiment d'insécurité, les expériences et les comportements en lien avec Internet.

En matière de mobilité, 1 461 opérations ont eu lieu. Outre les thématiques habituelles, telles que la sécurité lors des rentrées scolaires ou encore les campagnes visant l'état du conducteur, des actions spécifiques ont été menées dans le cadre du contrôle des émissions sonores des véhicules, de la conformité des véhicules « tunés » et des engins relevant de l'e-mobilité. Attentive à l'effectivité des décisions, autre axe de la PCC, la police routière a effectué une opération d'envergure dans le but d'appréhender les automobilistes dénombrant un nombre conséquent d'amendes en souffrance.

1.5 Le Conseil d'Etat promeut la désistance et la réinsertion des personnes détenues

Présenté en 2017, le concept de réinsertion et de désistance a été déployé durant cette législature. Il prévoit une approche plurielle plaçant la personne détenue au centre du dispositif, pour répondre au mieux aux besoins de celle-ci, avec comme buts la réinsertion, la désistance et la prévention de la récidive.

La prise en charge socio-éducative des personnes détenues a été revue, grâce à un nouvel outil interdisciplinaire, et des activités culturelles ont été mises en place malgré les freins dus à la pandémie de COVID-19. Ainsi, entre 2018 et 2022, des personnes détenues ont participé au Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH), à un atelier de lecture sous l'égide du Salon du livre ou à des concerts dans le cadre du Festival Antigél.

Des ateliers formateurs accrédités ont été créés, leur nombre passant à 17 en 2022 (1 en 2018, 5 en 2019, 15 en 2020 et 2021). Répartis dans 4 établissements, ils ont formé 44 personnes détenues en 2022 (9 en 2019, 23 en 2020 et 33 en 2021). Les résultats sont très positifs (taux de réussite aux examens supérieur à 90%) avec les félicitations des experts des métiers professionnelles.

En outre, des attestations de compétences sont désormais signées par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), pour permettre aux personnes détenues n'ayant pas passé de modules de formation pratique de bénéficier d'un document officiel (13 en 2022).

En 2022, l'office cantonal de la détention (OCD) et le Centre social protestant (CSP) ont entamé une collaboration inédite, appelée « Cellules grises », à laquelle ont participé 20 personnes détenues. Remis par le CSP aux prisons, des meubles récupérés sont transformés dans les ateliers, puis vendus par le CSP au profit de cette entité. Les personnes détenues acquièrent ainsi des compétences professionnelles favorisant leur réinsertion. Ce projet s'inscrit dans la démarche d'économie circulaire, menée depuis 2020 avec l'office cantonal de l'environnement (OCEV).

Un déploiement complet du concept de réinsertion et de désistance ne pourra toutefois intervenir qu'au sein d'infrastructures adaptées, prévues dans la nouvelle planification pénitentiaire 2022-2032.

1.6 Le Conseil d'Etat promeut l'égalité et lutte contre les violences de genre

Déterminé à promouvoir l'égalité et à lutter contre les violences de genre, le Conseil d'Etat a adopté et mis en œuvre durant la législature 2018-2023 trois plans d'action visant à lutter efficacement contre diverses discriminations. En voici les principales réalisations :

1. Plan d'action de l'égalité au sein de l'administration

Afin de promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale, le règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux, du 24 février 1999 (RPAC; rs/GE B 5 05.01), a été modifié, d'une part, pour octroyer des congés parentaux aux couples de même sexe accueillant un enfant et, d'autre part, afin que dans le cadre d'un recrutement, à compétences égales, le sexe sous-représenté soit favorisé. En outre, grâce à une modification de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; rs/GE A 2 20), la parité – à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté – sera désormais la règle au sein des commissions officielles et des conseils d'administration des institutions de droit public. L'Etat de Genève a, par ailleurs, été récompensé en 2021 par le Swiss LGBTI-Label pour sa politique d'inclusion, d'égalité et de diversité.

2. Plan d'action en matière de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des femmes, les violences domestiques et liées au genre

Afin de prévenir le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, l'Etat a développé un e-learning pour sensibiliser l'ensemble du personnel de l'administration cantonale. Cette formation est obligatoire et vient compléter un kit de prévention du harcèlement sexuel conçu par la Confédération. Pensé pour l'administration, le e-learning a été adapté et mis à disposition des

entreprises désireuses de prendre des mesures pour prévenir ou faire cesser le harcèlement sexuel au travail.

En matière de violences domestiques, le Conseil d'Etat a validé une augmentation du financement des foyers d'hébergement de victimes, ainsi que la création de logements relais. Par ailleurs, un service d'accompagnement mobile a été mis en place pour les personnes qui ne sont pas accueillies en foyer.

Enfin, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations liées au genre.

3. *Plan d'action pour promouvoir une représentation équilibrée des sexes dans les filières MINT (Mathématiques, Informatique, Sciences naturelles et Technique)*

De nombreuses actions sont menées dans les écoles afin d'encourager la mixité dans les filières scientifique et technique, majoritairement choisies par les garçons. La journée Futur en tous genres, qui permet aux élèves d'ouvrir leurs horizons et de réfléchir à leurs choix de carrière professionnelle sans idée préconçue, est désormais obligatoire. Ce sont ainsi plus de 4 000 élèves de 9^e qui y participent chaque année.

1.7 Le Conseil d'Etat renforce l'accessibilité au service public pour tous

Lutter contre le non-recours aux prestations, en particulier sociales, a mobilisé le Conseil d'Etat au cours de la présente législature. Parmi les nouvelles prestations accessibles par le biais des e-démarches figurent, à titre d'exemple, le chèque annuel de formation, avec une réponse immédiate rendue aux usagères et usagers, ou encore le suivi d'une demande de subside d'assurance-maladie.

Ces e-démarches, qui complètent l'offre aux guichets, répondent à la demande croissante de la population d'accéder aux prestations. Très sollicité durant la pandémie de COVID-19, le catalogue des e-démarches s'est étoffé de plus de 50 nouveaux formulaires entre début 2020 et mi-2022. Au plus fort de la période pandémique, l'Etat de Genève a développé de nouveaux services numériques pour permettre leur continuité, par exemple l'inscription à l'enseignement secondaire II, l'inscription pour les nouveaux demandeurs d'emploi à l'OCE, permettant de réduire les queues au moment où la distanciation sociale était de mise.

Dans la volonté du gouvernement de mener une politique proactive d'information sur les prestations publiques, un questionnaire d'éligibilité aux prestations sociales a été mis en ligne en 2021. Il permet à toute personne

d'évaluer son éligibilité à des aides cantonales soumises à condition de revenu et d'informer les personnes vivant avec un revenu modeste des diverses prestations sociales existantes, telles que les subsides d'assurance-maladie, l'aide sociale ou les prestations complémentaires AVS/AI/familiales.

Dans le contexte de la crise sanitaire et ses graves conséquences économiques et sociales, le Conseil d'Etat a développé dès 2020 un projet de bureau d'information sociale (BiS), en partenariat avec plusieurs communes, l'Hospice général et le secteur associatif. Ce guichet unique et gratuit, destiné à toute la population du canton qui se trouve dans une situation sociale, financière ou psychologique difficile, a été déployé dans 6 lieux répartis sur le territoire cantonal et a accueilli 1 300 personnes. Au terme d'une évaluation positive, le BiS, qui a permis d'éviter la précarisation de nombreuses personnes en renforçant leur accès aux droits sociaux, pourrait à nouveau être mis sur pied en 2023.

De plus, le gouvernement a mis en œuvre une aide financière exceptionnelle pour perte de revenu ainsi qu'un dispositif d'accès simplifié, via 6 associations actives dans le domaine social, à des aides financières, à disposition des personnes durement impactées par la crise liée à l'épidémie de COVID-19. Dans ce cadre, rendu possible par deux lois votées par le Grand Conseil, ce sont plus de 16 millions de francs qui ont pu être versés à des personnes vulnérables.

En ce qui concerne le développement du site ge.ch, l'ensemble des pages Internet est en cours de révision afin que le contenu soit proposé en langage clarifié et simplifié, directement inspiré du langage facile à lire et à comprendre (FALC). La présence répétée de l'Etat aux Automnales a permis de tester le dispositif et de récolter des retours des usagères et usagers.

1.8 Le Conseil d'Etat renforce la loyauté dans les relations au travail

Genève se distingue par un consensus très large en faveur d'une politique offensive de contrôle de son marché du travail. L'Etat et les partenaires sociaux agissent main dans la main pour lutter contre la sous-enchère salariale et le travail au noir. Ils s'engagent également ensemble en faveur d'une concurrence loyale.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a effectué le bilan de l'application de la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur, du 13 octobre 2016 (LTVTC; rs/GE H 1 31), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Il a constaté que le secteur du transport professionnel de personnes avait subi de fortes mutations depuis l'arrivée de nouveaux acteurs, comme les plateformes numériques de diffusion de courses. Il a proposé au Grand Conseil de

procéder à une refonte de la LTVTC, adoptée le 28 janvier 2022, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2022. Ce nouveau dispositif légal renforce les prescriptions en matière de conditions de travail, de prévoyance sociale et de lutte contre le travail au noir. Il soutient ainsi le dispositif de contrôle pour empêcher la concurrence déloyale entre taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC). Il améliore, en outre, le service aux usagères et usagers, en particulier des personnes en situation de handicap, et intègre des objectifs de transition énergétique.

Le Conseil d'Etat a également transmis au Grand Conseil un projet de révision de la loi sur l'inspection et les relations du travail, du 12 mars 2004 (LIRT; rs/GE J 1 05), qui est le résultat de la volonté tripartite de renforcer le dispositif de contrôle des marchés de la construction. Le projet répond aux abus observés dans ce secteur, où la forte concurrence et la lutte des prix entraînent aussi des situations de sous-enchère salariale et de concurrence déloyale. Le projet a pour objectif de compléter le dispositif déjà applicable aux marchés publics et de permettre désormais, également sur les chantiers privés, de suspendre les travaux d'une entreprise en cas de violations graves des conditions de travail, ceci jusqu'au rétablissement d'une situation conforme au droit.

2. Interaction

2.1 Le Conseil d'Etat détermine la nouvelle fiscalité des entreprises

En matière de fiscalité, l'un des enjeux de la législature 2018-2023 a été l'aboutissement de la réforme fiscale des entreprises (RFFA). Celle-ci a été acceptée en votation populaire le 19 mai 2019 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Pour mémoire, cette réforme visait en premier lieu la suppression des régimes fiscaux privilégiés applicables sur le plan cantonal et communal, qui n'étaient pas conformes aux normes internationales. Concrètement, pour maintenir l'attractivité et les emplois dans notre canton, la stratégie du Conseil d'Etat a consisté à diminuer le taux d'imposition ordinaire sur le bénéfice et à limiter l'usage des nouvelles mesures fiscales.

En parallèle, le débat autour de la fiscalité internationale des entreprises s'est poursuivi. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le G20 ont développé conjointement un nouveau projet pour répondre aux défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie. 141 pays, dont la Suisse, ont adhéré au projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting).

Ce projet repose sur 2 piliers :

- le premier pilier permettrait aux Etats du marché d'imposer une part plus importante du bénéfice des grands groupes d'entreprises. Par Etat de marché, on entend les Etats où les marchandises ou les prestations sont fournies, en d'autres termes là où se trouvent les consommateurs. Une présence de l'entreprise ne serait plus nécessaire pour cela;
- le deuxième pilier vise une imposition minimale de 15% pour les grands groupes d'entreprises. Les travaux en cours au niveau national concerne principalement ce pilier.

Au même titre que la RFFA, cette réforme est essentielle pour l'attractivité de la place économique suisse et genevoise puisque le taux d'imposition en est une composante essentielle. Par conséquent, le Conseil d'Etat suit attentivement les développements relatifs au projet de l'OCDE et du G20. Notre canton participe activement, tant au niveau politique que technique, aux travaux en cours au niveau national. Concernant le calendrier, la prochaine étape importante sera la votation fédérale sur la modification constitutionnelle en juin 2023.

2.2 Le Conseil d'Etat renforce les compétences communales et prévoit une répartition plus équitable des charges et des ressources

Porté par l'objectif de garantir des prestations de qualité à la population, le Conseil d'Etat s'est employé au cours de la législature 2018-2023 à favoriser des échanges constructifs et mener des négociations avec l'Association des communes genevoises (ACG) en vue d'une participation accrue des municipalités à l'exécution et au financement de certaines tâches publiques.

En 2020, le Conseil d'Etat avait joint au projet de budget 2021 un projet de loi visant à impliquer les communes les plus aisées dans le financement d'une partie du coût des prestations sociales. Le texte aurait conduit à une participation communale d'environ 2% du coût de la politique sociale au sens large, mais a suscité une opposition des communes, conduisant à son gel par la commission des finances dans l'attente de la poursuite de négociations sur des transferts de charges. Dans ce cadre, s'il n'a pas été finalisé durant cette législature, le transfert de l'animation socioculturelle – géré par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) – reste au centre des discussions.

Durant la crise liée au coronavirus, le département de la cohésion sociale a coordonné des plans de solidarité communaux, mis en œuvre par plusieurs communes et destinés à venir en aide aux personnes isolées et vulnérables. Très positives, les expériences accumulées ont démontré à quel point, pour de

telles prestations, la proximité jouait un rôle essentiel. C'est dans ce même esprit que le canton et les communes se sont entendus sur un socle de prestations communales visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées, favoriser leur participation à la vie sociale, assurer leur information sociale et leur apporter une aide pratique au quotidien. Cet accord, ayant obtenu le soutien du Grand Conseil qui a voté à l'unanimité la loi formalisant la compétence règlementaire du Conseil d'Etat, a abouti à l'adoption par l'exécutif cantonal du règlement sur les prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par les communes, en application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, du 19 octobre 2022 (1^{er} train) (RPSPA-LRT-1; rs/GE A 2 05.03).

Le Conseil d'Etat a adopté en 2022 un projet de loi modifiant la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité, du 3 avril 2009 (LRPFI; rs/GE B 6 08), adopté en janvier 2023 par le Grand Conseil. Basé sur une proposition de l'ACG examinée au sein de la délégation du Conseil d'Etat aux communes, le texte vise un renforcement de la péréquation, assurant entre autres un mécanisme péréquatif propre à financer la totalité des tâches en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans abri, de compétence exclusivement communale en vertu de la loi sur l'aide aux personnes sans abri, du 3 septembre 2021 (LAPSA; rs/GE J 4 11). Ce projet de loi renforce par ailleurs de manière significative la péréquation des ressources entre les communes (+75%) et le financement du fonds intercommunal (+30%). L'aide aux personnes sans abri et le renforcement de cette péréquation figuraient parmi les principaux objectifs du programme de législature 2018-2023 en matière de politique communale.

2.3 Le Conseil d'Etat concrétise le changement d'échelle en matière de mobilité

Durant cette législature, malgré les effets de la pandémie sur la mobilité, le grand changement de paradigme a été la mise en service en décembre 2019 du Léman Express (LEX). Véritable succès avec une fréquentation quotidienne atteignant 60 000 passagères et passagers, le LEX permet de diminuer le trafic individuel motorisé aux frontières, avec notamment une baisse de 27% à la douane de Thônex-Vallard entre 2019 et 2022. Ces résultats convergent vers les objectifs du Plan climat cantonal, qui visent une diminution de 40% du trafic individuel motorisé à l'horizon 2030, avec un report modal massif vers les transports collectifs et la mobilité douce.

Tout en augmentant les investissements consacrés à la mobilité pour un total de 3,4 milliards de francs sur les 10 prochaines années, le Conseil d'Etat a adopté 4 projets de loi structurants visant à électrifier à 100% d'ici à 2030 la flotte de véhicules des Transports publics genevois (TPG), à étudier la réalisation de 100 km de nouveaux axes forts cyclables, à concevoir les futures lignes de trams de ceinture, ainsi qu'à planifier la seconde étape de la desserte ferroviaire d'agglomération (diamétrale nord-sud).

Près de 13 km de lignes de tramways ainsi que 22 km de bus à haut niveau de service (BHNS) auront été définitivement planifiés pour des réalisations entre 2025 et 2027. L'extension de la ligne de tramway 14 jusqu'à Bernex-Vailly a été mise en service en 2021 ainsi que le maillon routier MICA et la route de Suisse (traversée de Versoix). A fin 2023, le tram 15 sera prolongé jusqu'à Plan-les-Ouates et la route des Nations inaugurée. La mobilité douce n'est pas en reste avec plus de 50 km d'aménagements concrétisés durant cette législature.

Toute une série de mesures ont permis de concrétiser la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, du 5 juin 2016 (LMCE; rs/GE H 1 21). Celles de la ceinture urbaine en 2023 entre Nations-Charmillles et ses mesures connexes autour de Cornavin seront une étape clé. S'y ajoutent enfin un nouveau plan d'actions sur le stationnement, un label écomobile promouvant les plans de mobilité d'entreprise et un plan d'actions marchandises et logistique urbaine.

2.4 Le Conseil d'Etat relance les relations entre secteur public et privé dans la santé et renforce les collaborations régionales

Afin d'assurer une prise en charge efficiente des besoins de la population et dans une volonté de maîtrise des coûts, en particulier dans le domaine des soins ambulatoires, le canton a renforcé, au cours de cette législature, la collaboration avec l'ensemble des acteurs en présence, notamment dans le secteur privé, de même que sur un plan régional.

La nouvelle liste hospitalière, valable dès le 1^{er} janvier 2022, contient désormais 11 établissements privés, donnant ainsi une place importante à l'offre privée en matière de soins de base. Elle démontre aussi la qualité du dialogue qui s'est engagé entre acteurs publics et privés dans le cadre de la nouvelle planification hospitalière ayant démarré le 1^{er} janvier 2020.

Cette collaboration a été manifeste durant la crise liée à la pandémie de COVID-19 durant laquelle le réseau sanitaire genevois s'est démarqué par une fédération exceptionnelle du public et du privé pour faire face aux

besoins sanitaires, dans le domaine hospitalier, pour le dépistage ou les campagnes de vaccination.

La collaboration s'est renforcée aussi dans le domaine de la santé numérique où la direction générale de la santé (DGS) continue d'animer un comité avec des représentantes et des représentants de toutes les institutions membres de la commission cantonale du réseau de soins (CCRS). Ce comité cantonal eHealth, qui offre notamment la possibilité de disposer d'une plateforme d'échanges autour des projets de santé numérique entre les institutions de santé, publiques et privées, et la DGS, permet d'optimiser la coordination des projets de cybersanté dans le canton de Genève.

Par ailleurs, un projet de convention intercantonale en matière de santé numérique a été approuvé par les cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, du Valais et de Vaud. Cette convention vise à renforcer leur collaboration dans le développement de la cybersanté et à développer en commun des services de santé numérique nécessaires à la population, aux professionnelles et professionnels de santé. La commission interparlementaire d'examen réunissant 7 députées et députés de chaque canton contractant a, quant à elle, approuvé à fin 2022 cette convention. Le projet comprenant les amendements demandés par la commission sera transmis aux exécutifs cantonaux concernés, puis aux législatifs pour ratification. L'entrée en vigueur de cette convention est attendue pour janvier 2024.

2.5 Le Conseil d'Etat anticipe le vieillissement de la population et intensifie la prévention

Durant la législature 2018-2023, le canton a revu sa planification sanitaire pour quantifier les besoins de la population et notamment ceux des personnes âgées dont le nombre est appelé à augmenter et qui souhaitent pouvoir vivre le plus longtemps possible chez elles. A noter qu'en 2022, cette planification a été ajustée selon la surmortalité liée au COVID-19.

Dans le cadre du renforcement du maintien à domicile et dans une volonté de favoriser un suivi plus fluide et une prise en charge coordonnée, le canton a renforcé et complété le dispositif actuel que forment les organisations d'aide et de soins à domicile (OASD), les structures intermédiaires et les établissements médico-sociaux (EMS) avec la construction de 8 immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et 1 unité d'accueil temporaire de répit (UATR), l'ouverture de 28 lits UATR en EMS et d'une unité d'accueil temporaire médicalisée (UATM) et le développement de projets pilote de maisons de santé visant à renforcer la première ligne.

Lancé en 2019 pour favoriser une meilleure anticipation et une coordination des soins mieux ciblée et plus efficace autour des personnes âgées fragiles, le dispositif COGERIA a poursuivi son développement en 2022 et devrait être déployé sur tout le territoire genevois d'ici à 2023. De manière transversale, le plan cantonal en matière de soins palliatifs se renforce.

Le dispositif cantonal de soutien aux personnes proches aidantes a pris forme à travers la mise en œuvre progressive du « Programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève 2017-2020 », avec, par exemple, le développement de formations pour les personnes bénévoles et les personnes proches aidantes et le lancement d'une plateforme cantonale de relève à domicile. Une déléguée cantonale aux personnes proches aidantes a par ailleurs été nommée.

La mise en œuvre des plans cantonaux Alzheimer et soins palliatifs permettra de proposer 4 formations dès 2023 à plus de 3 000 professionnelles et professionnels de la santé et du social qualifiés pour l'accompagnement aux personnes âgées : 1 formation sur les démences pour toutes les professionnelles et tous les professionnels du domaine médico-social et 3 formations sur les soins palliatifs qui concernent successivement les médecins, les professionnelles et professionnels du domaine médico-social et celles et ceux du domaine socio-éducatif. Elles seront dispensées par les centres de formation des partenaires du réseau de soins genevois.

En approuvant le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, le canton propose une politique multisectorielle afin de fédérer les actions de tous les partenaires œuvrant à promouvoir un environnement sain pour les résidentes et résidents du canton.

2.6 Le Conseil d'Etat soutient l'enfance et la jeunesse

Changements de modèles familiaux, effets de la séparation parentale, soutien à la parentalité : la politique cantonale pour soutenir l'enfance et la jeunesse s'adapte pour répondre aux nouveaux enjeux de société.

Le projet HARPEJ, initié en 2020, vise à revoir et améliorer les dispositifs de protection de l'enfance et de la jeunesse. En collaboration avec tous les partenaires concernés (réseau genevois, pouvoir judiciaire, bénéficiaires, personnels concernés), HARPEJ s'articule sur 4 axes : transformer les approches en matière de séparation parentale selon le modèle du consensus, améliorer l'évaluation de l'enfant en danger et les critères qui président à un placement, adapter l'offre de protection, revoir la gouvernance et les missions du service de protection des mineurs.

Ce travail a permis d'adapter l'offre du dispositif de protection et de diminuer fortement les hospitalisations sociales. Des structures parents-enfants pour les jeunes enfants ont été développées (Maison OBB notamment). Les mesures ambulatoires ont été renforcées avec notamment l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) de crise ainsi que l'ouverture d'une nouvelle section baptisée protection et accompagnement judiciaire (PAJ) au service de protection des mineurs pour les situations les plus complexes, notamment en lien avec les autorités judiciaires. Des outils harmonisés (critères) ont été développés pour mieux évaluer les enfants en risque de maltraitance et en danger. Afin d'éviter une judiciarisation des conflits en cas de séparation, un projet de médiation pour les parents va démarrer. Enfin, une consultation des bénéficiaires a été organisée et la mise en place d'un comité d'éthique est prévue en 2023.

Le canton de Genève a la particularité de regrouper, au sein d'un même département, les acteurs chargés de l'enseignement, de l'éducation, de la protection, de la pédagogie spécialisée, de la santé scolaire, de la participation et de l'encouragement aux activités extrascolaires. Cette configuration permet de développer des projets transversaux en lien avec le repérage de la maltraitance, la prévention et la promotion de la santé, l'éducation au développement durable, la lutte contre le (cyber)harcèlement ou encore la citoyenneté.

Au lendemain du 30^e anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant, Genève s'est doté d'un conseil de la jeunesse permettant aux jeunes de s'exprimer sur les enjeux qui les intéressent et de faire l'expérience de la citoyenneté. Dans la même perspective, des instances participatives sont créées au sein des établissements scolaires des degrés primaire et secondaire I et II.

2.7 Le Conseil d'Etat renforce le rôle de la culture comme moteur du vivre-ensemble

La culture a fait partie des secteurs les plus durement touchés par la crise sanitaire, en devant interrompre ses activités et représentations du jour au lendemain.

Soucieux de soutenir autant que possible le tissu culturel existant, l'Etat de Genève a indemnisé à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs les actrices, acteurs et entreprises culturelles impactées par la crise. Ces aides ont pris plusieurs formes : indemnités pour pertes financières, soutiens pour des projets de transformation, bourses, aides au revenu ou aux organismes professionnels.

Suite à une large consultation auprès des partenaires concernés, le Conseil d'Etat a adopté en 2022 un projet de loi pour la promotion de la culture et de la création artistique. Le champ d'application de ce texte concerne tant le canton que les communes. Dans ce contexte, l'ACG, la Ville de Genève et le canton ont conclu un accord prévoyant une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles. Celle-ci vise à assurer une complémentarité et une cohérence entre les soutiens culturels sur le territoire, une répartition harmonieuse des soutiens entre les différents domaines artistiques ainsi qu'un rééquilibrage des charges entre les apports communaux et cantonaux. L'exécutif cantonal a également adopté un projet de lignes directrices de la politique culturelle. Ces documents structurants entendent donner au canton et aux communes la possibilité de travailler ensemble à l'avenir pour réaliser des objectifs élevés pour la politique culturelle de Genève.

Parmi les mesures concrètes favorisant le vivre-ensemble, le canton a mené en 2021 une campagne de sensibilisation à la lecture avec un agenda participatif incitant le public à (re)découvrir le plaisir de lire. Il a également, à partir de 2019, accompagné plusieurs institutions culturelles dans le développement des programmes Relax, soit de représentations artistiques spécifiquement adaptées aux personnes en situation de handicap.

En termes d'infrastructures, le Conseil d'Etat s'est engagé à créer un lieu dédié à la bande dessinée au Grand-Saconnex, destiné à un public large et intergénérationnel. Il a affecté le bâtiment Porteous au domaine de la culture. En outre, grâce au soutien financier du canton, la Comédie de Genève et le Théâtre de Carouge pourront remplir pleinement leur fonction de lieux culturels emblématiques.

2.8 Le Conseil d'Etat accroît la qualité de vie et protège l'environnement

La sauvegarde des ressources vitales et locales est un enjeu majeur pour la qualité de vie des habitantes et habitants du canton et de la région. L'air, l'eau, le sol, le sous-sol, la forêt et la biodiversité doivent ainsi être gérés durablement à l'échelle transfrontalière, pour éviter leur surexploitation afin que la population puisse continuer à bénéficier de leurs services.

La qualité de l'air mesurée à Genève a continué de s'améliorer suivant la tendance favorable relevée déjà depuis plusieurs années. Ainsi, le dioxyde d'azote a respecté la limite annuelle prévue par la loi sur l'ensemble du territoire, une première depuis que la pollution atmosphérique est suivie dans notre canton. Les exigences légales ne sont cependant pas toutes satisfaites : des dépassements ponctuels persistent encore pour l'ozone et les particules

finies. Genève a mis en place le dispositif anti-smog le plus complet de Suisse, avec notamment l'activation, en cas de pic de pollution, de la circulation différenciée sur la base du macaron Stick'AIR.

De nouveaux accès à l'eau en milieu urbain se sont multipliés pendant cette législature. Sept nouveaux accès publics ont ainsi été inaugurés, dont la plage des Eaux-Vives et des espaces de l'Aire. Un autre chantier, de traitement de l'eau cette fois-ci, a été lancé en 2018. La station d'épuration de Villette, la 3^e plus grande du canton, sera raccordée en 2023 à la STEP d'Ocybèle à Gaillard. Bénéficiant d'un financement fédéral, cette collaboration transfrontalière exemplaire permettra d'éliminer 80% des micropolluants des eaux rejetées dans l'Arve par ces 2 grandes stations d'épuration.

Une des avancées législatives significatives de cette législature est l'adoption sur proposition du Conseil d'Etat en 2022 d'une nouvelle loi sur les déchets. Elle s'articule autour de 3 axes : la réduction de 25% des déchets incinérables à la source d'ici à 2025, l'amélioration du recyclage et l'élimination des déchets sur le territoire. La nouvelle loi sur les déchets introduit aussi l'obligation de tri pour les entreprises, les particuliers et les collectivités. La stratégie et le plan d'action biodiversité ont quant à eux été adoptés par le Grand Conseil pendant cette législature. Parmi les 117 actions identifiées, 84% d'entre elles ont démarré et déploient peu à peu leurs effets.

Enfin, la question des arbres a fait l'objet d'un changement de paradigme et d'une prise de conscience nouvelle de leur valeur environnementale, urbaine et climatique. Le Conseil d'Etat a ainsi modifié le règlement sur la conservation de la végétation arborée, du 27 octobre 1999 (RCVA; rs/GE L 4 05.04), afin d'augmenter la valeur de l'arbre et permettre au fonds de compensation d'être essentiellement destiné à la replantation d'arbres. Les travaux autour de la stratégie d'arborisation, qui vise un taux de canopée de 30% en 2070, sont en cours et pourront être présentés aux partenaires et au grand public dans le courant de l'année 2023.

3. Innovation

3.1 Le Conseil d'Etat permet à tous l'accession à une formation : un jeune, un diplôme, un avenir

Alors que Genève était le canton suisse avec le plus bas taux de jeunes diplômés en 2015, notre canton se rapproche aujourd'hui de la moyenne suisse, Genève se trouvant même dans le duo de tête des cantons romands, ce qui montre que la politique suivie pour lutter contre le décrochage scolaire

porte ses fruits : selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2020, 87,9% des jeunes résidant à Genève possédaient à 25 ans un diplôme de niveau secondaire II, alors qu'ils n'étaient que 83,4% en 2015.

La mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, depuis la rentrée 2018, renforce encore l'accompagnement et le suivi pour l'ensemble des mineurs du canton. Elle participe à l'insertion des jeunes en proposant des mesures adaptées à la situation et au projet de chacune et chacun.

En 2021, on ne compte quasiment plus de décrocheurs de moins de 18 ans (0,2%, soit 31 jeunes). Considérant l'âge, les jeunes encore mineurs au moment de l'interruption de leur formation représentent une infime part de l'ensemble des décrocheurs alors qu'ils en représentaient 41% avant 2018. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans est donc effective.

Ces résultats positifs sont le fruit des mesures mises en place à l'enseignement secondaire I et II pour assurer un suivi individualisé des élèves en difficulté scolaire ou en risque de décrochage, développer l'offre de formations pré-qualifiantes, avec près de 20 filières proposées et des stages d'immersion en entreprise, mais aussi renforcer CAP Formations. Ce dispositif interinstitutionnel, unique en Suisse, accompagne environ 2 000 jeunes de 15 à 25 ans jusqu'à l'entrée en formation et a fait ses preuves : plus de deux tiers des jeunes suivis retournent en formation et 80% s'y maintiennent.

Une étape incontournable pour la réussite d'une formation est l'acquisition d'un socle de compétences de base. Le système de formation tient compte des fragilités dès le début du cursus scolaire. L'objectif : agir le plus tôt possible afin d'éviter une rupture de formation.

Dispositifs de soutien à l'entrée en scolarité pour les plus fragiles, renforcement des mesures éducatives et de soutien large pour tous les élèves (équipes pluridisciplinaires), mesures de soutien à l'enseignement régulier et spécialisé : cet accompagnement prend forme dès le début de l'enseignement obligatoire. Après le refus de la réforme du cycle d'orientation en votation populaire, les travaux se poursuivent, en particulier pour soutenir les élèves en grande difficulté scolaire au secondaire I et les accompagner dans la transition vers le secondaire II afin qu'ils construisent un projet de formation.

3.2 Le Conseil d'Etat développe l'enseignement du numérique et par le numérique

Le numérique bouleverse nos vies et notre quotidien dans la sphère privée, professionnelle et publique. L'école doit ainsi s'en saisir pour préparer

les élèves à appréhender les risques et les opportunités de la société numérique et à trouver leur place au sein de cette dernière.

Du début à la fin de la scolarité, l'objectif est de préparer les élèves à utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière compétente, informée, prudente et créative. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme numérique à l'école (RD 1407) en précise les objectifs.

Ce programme a connu depuis son lancement de nombreux développements.

La publication du nouveau Plan d'études romand en éducation numérique (PER-EdNum), en mars 2021, a ouvert une nouvelle phase d'activité. Des moyens d'enseignement genevois ont été élaborés pour le cycle élémentaire (1P-4P) et déployés dans une première phase pilote au premier semestre 2022. La rédaction et la phase-test des moyens d'enseignement pour le cycle moyen (5P-8P) et pour le cycle d'orientation sont désormais en cours. Le déploiement du PER-EdNum se poursuivra jusqu'en 2025.

Dès la rentrée 2021, la science informatique a été introduite au Collège et à l'Ecole de culture générale, les travaux se poursuivent en vue de l'intégration de thématiques numériques dans les plans d'études des différentes disciplines. Pour les filières professionnelles, les adaptations ont lieu au gré des ordonnances fédérales. Ce fut le cas en 2022 pour la vente et le sera en 2023 pour l'ensemble de la filière commerciale.

Dans le domaine des outils techniques, l'adoption à fin 2022 de la loi visant à équiper d'un réseau sans fil tous les établissements du secondaire I et II constitue une première étape. Le plein déploiement des différents plans d'études reste néanmoins dépendant de l'adoption du projet de loi d'équipement informatique scolaire (PL 13011).

La formation continue du corps enseignant se déploie graduellement au fil de l'expérimentation et du déploiement des nouveaux moyens d'enseignement genevois : formation complémentaire des enseignantes et enseignants de science informatique au premier semestre 2021, puis développement de l'offre pour l'entier du corps enseignant (cycle de conférences sur la culture numérique, demi-journées numériques de l'enseignement secondaire II, formation en ligne sur les usages pédagogiques des outils numériques).

Pour la troisième année, l'expérimentation d'un nouvel environnement numérique de travail et d'apprentissage, alternatif à la suite Google, a été poursuivie. Cette solution open source et hébergée en Suisse donne pour l'instant entière satisfaction. Il s'agira de décider ensuite des investissements souhaités pour cet outil.

Concernant les élèves, la prévention des risques fait partie intégrante de l'éducation au numérique. Ainsi, le travail avance sur plusieurs plans : développement d'ateliers de compétences informationnelles pour lutter contre les fake news, sensibilisation au numérique responsable, consolidation de la prévention en matière de santé et notamment de l'usage des écrans, sensibilisation à la lutte contre la cybercriminalité, harmonisation des messages de prévention à destination des élèves et des familles, en partenariat notamment avec la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire.

3.3 Le Conseil d'Etat transforme la politique des ressources humaines de l'Etat de Genève

Afin de s'adapter au monde changeant du travail, le Conseil d'Etat a souhaité réformer et transformer sa politique des ressources humaines. En 2020, il a adopté une nouvelle stratégie RH intitulée « Travailler autrement ». Cette stratégie vient structurer une démarche déjà engagée par certaines entités au sein de l'administration, et offrir un cadre de référence visant à faire évoluer la culture du travail. Il s'agit d'un véritable basculement vers une nouvelle culture basée sur 5 principes : autonomie, confiance, collaboration, responsabilisation et résultats.

Cette stratégie a pu être déployée malgré la pandémie qui a notamment permis l'élargissement du télétravail. Celui-ci est à présent cadré par un nouveau règlement et un dispositif axé sur les bonnes pratiques. La communauté des managers, mise en place dès 2020 et riche de plus de 400 membres, a favorisé l'émergence d'une nouvelle culture managériale. La formation des nouvelles et nouveaux managers a évolué favorablement avec la création d'un 2^e CAS sur l'évolution du secteur public.

En parallèle, le Conseil d'Etat a déposé un plan de lutte contre l'absence ciblant la prévention de la santé, un meilleur suivi de l'absence avec notamment un soutien aux managers et aux équipes présentes. La lutte contre les absences perçues comme injustifiées a également été développée. Le Conseil d'Etat a également déposé auprès du Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux, du 4 décembre 1997 (LPAC; rs/GE B 5 05), afin de la rendre cohérente avec sa stratégie RH.

Dans le cadre de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de la diversité, le e-learning pour lutter contre le harcèlement sexuel au travail a été suivi par une majorité des membres du personnel de l'administration. En parallèle, résultat d'un travail entre le collège spécialisé RH et le Groupe de

confiance, des outils pour promouvoir la civilité au travail ont été mis à disposition de l'ensemble du personnel.

Enfin, le projet Score ayant été abandonné, c'est dans le cadre du projet G'Evolue, dont le but est de moderniser le système d'évaluation des fonctions, que les négociations avec les organisations représentatives du personnel ont abouti et permis la signature d'un protocole d'accord. Celui-ci prévoit la mise en place d'une commission paritaire qui a pour objectif de déployer une méthode d'évaluation des fonctions puis, à terme, d'en assurer le suivi.

3.4 Le Conseil d'Etat change de paradigme en matière de retraite dans la fonction publique

La recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) constituait l'un des enjeux de la législature 2018-2023. Deux projets de loi ont été soumis en votation le 19 mai 2019 : la loi 12228, proposée par des députés de gauche et du MCG au Grand Conseil, et la loi 12404, proposée par le Conseil d'Etat. La population a choisi la loi 12228.

L'entrée en vigueur de la loi 12228, au 1^{er} janvier 2020, a permis de régler le défaut structurel de la sous-capitalisation de la CEPG. Toutefois, contrairement au projet de loi 12404 du Conseil d'Etat, ce texte n'améliore pas la marge de manœuvre du comité de la CEPG pour piloter ses engagements puisqu'il ne prévoit pas de passage à la primauté des cotisations.

Au 1^{er} janvier 2020, est également entrée en vigueur la loi 12364 du Conseil d'Etat permettant de régler le défaut structurel de sous-capitalisation de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG). Toutefois, à l'instar de la CEPG, le Grand Conseil n'a pas retenu le passage à la primauté des cotisations.

Au 31 décembre 2021, la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) n'était plus en mesure de garantir son équilibre financier à long terme. Elle a dès lors adopté un plan provisionnel entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2023, devant lui permettre de restaurer son équilibre, au prix de mesures supportées par ses assurées et assurés. Faute d'avoir trouvé un accord avec les syndicats de police sur un plan alternatif commun, le Conseil d'Etat a déposé le projet de loi 13212 permettant d'apporter un financement supplémentaire à la CP afin de limiter les effets du plan provisionnel et renforcer la couverture des engagements de la caisse.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté en 2021 3 projets de loi prévoyant la modification de la répartition des cotisations des employeurs et des employées et employés aux caisses de prévoyance de la fonction publique.

Ces projets de loi, refusés par le Grand Conseil, auraient permis de ramener la répartition des cotisations entre employeurs et employées et employés dans la moyenne des institutions de prévoyance (59%/41%) contre 2/3 par l'employeur et 1/3 par le membre du personnel jusqu'à présent.

3.5 Le Conseil d'Etat positionne l'Etat comme porteur de sens dans la transition numérique

La transition numérique de la société requiert non seulement de l'Etat une capacité d'adaptation et d'anticipation toujours plus vive mais aussi une collaboration renforcée entre les acteurs. La création en 2019 de la conférence latine des directeurs du numérique (CLDN), actuellement présidée par Genève, permet aux cantons de Suisse latine d'élaborer une vision politique commune du numérique et de la faire valoir sur le plan national, sur des enjeux tels que la cybersécurité ou la souveraineté numérique. La période de la pandémie a révélé de nombreux enjeux politiques liés au numérique, tandis que les outils informatiques ont permis la continuité de l'action de l'Etat. Dans le même temps, la transition environnementale, sur fond d'urgence climatique, impose de redéfinir le sens même de la transition numérique.

Au-delà de sa nécessaire adaptation pour répondre aux besoins de la population, l'administration cantonale a poursuivi la dématérialisation des prestations (e-démarches) afin de faciliter la vie des citoyennes et des citoyens ainsi que des entreprises. Il en résulte plus de 150 prestations en ligne et la création d'un espace personnel et sécurisé permettant de suivre ses demandes et interagir avec l'administration, le tout accessible depuis le portail de l'Etat. A cela s'ajoutent plusieurs actions-phares, à l'instar du développement de nouveaux services avec les secteurs privés, académiques et la société civile à l'échelle du territoire. Parmi ces dernières peuvent être mentionnées le développement accru du système d'information du territoire à Genève (SITG), le dossier électronique du patient (DEP), la GenèveID, la participation au programme national Justitia 4.0 ou encore le droit à l'intégrité numérique. L'Etat collabore étroitement avec l'ensemble des parties prenantes pour répondre aux enjeux de la transition numérique qui touchent autant à la cohésion sociale, à la participation citoyenne, à l'usage des données ouvertes, ou encore à la cybersécurité, pour ne citer que quelques axes.

3.6 Le Conseil d'Etat poursuit la transition énergétique vers une société post-carbone

Le Conseil d'Etat a adopté en 2021 le plan climat cantonal renforcé de 2^e génération (PCC). En réponse à la déclaration de l'urgence climatique, il vise une société post-carbone en prévoyant une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et la neutralité carbone d'ici à 2050. Le PCC inclut aussi des mesures d'adaptation au changement climatique. Il met en cohérence toutes les politiques publiques au regard des objectifs climatiques. Avec ces mesures ciblées et des acteurs définis, le PCC a créé une excellente dynamique à l'interne et à l'externe de l'administration cantonale. Parmi les avancées majeures, la politique énergétique s'est dotée d'une feuille de route, adoptée par le Conseil d'Etat. Le plan directeur d'énergie traduit les orientations de la politique énergétique cantonale en objectifs chiffrés par grands domaines et selon 2 axes, la réduction de la consommation et l'approvisionnement en énergies propres. Citons également l'adoption par le Conseil d'Etat en 2022 de nouvelles dispositions du règlement d'application de la loi sur l'énergie, du 31 août 1988 (REn; rs/GE L2 30.01), aujourd'hui en force, qui prévoient un abaissement du seuil de l'indice de dépense de chaleur des bâtiments générant des obligations d'assainissement et qui concernent désormais tout le parc immobilier. Le recours aux énergies renouvelables ou de récupération de chaleur lors du changement de chaudières est désormais la norme. En 2022 toujours, le peuple genevois a accepté à près de 80% la loi constitutionnelle accordant aux SIG un monopole pour le développement des réseaux thermiques structurants dans le canton, suivant ainsi la vision du Conseil d'Etat pour la valorisation du potentiel renouvelable local.

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures du PCC appelle des transformations sociétales majeures et une relance économique orientée sur la voie d'une société post-carbone. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi-cadre sur le climat, dans lequel figure les objectifs du PCC, visant à renforcer sa stratégie climatique. La mise en œuvre du PCC devient ainsi une mission permanente du Conseil d'Etat, au-delà des programmes de législature, garantissant des actions continues de manière à atteindre les objectifs climatiques. Ce projet de loi institue également un vaste programme d'investissements dédié à la transition écologique. Plusieurs projets de lois d'investissements ont ainsi été adoptés tout au long de la législature : pour la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics, pour soutenir les acteurs économiques vers plus de durabilité, pour développer le réseau de tram et le réseau ferroviaire, ou encore pour favoriser la mobilité durable.

3.7 Le Conseil d'Etat valorise l'image de la destination Genève

La valorisation de l'image de Genève est abordée de manière globale. Elle s'intègre dans une stratégie de marketing territorial tenant compte de l'ensemble des acteurs liés à la promotion de la destination et à l'accueil.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a optimisé la gouvernance de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) en harmonisant la durée des mandats des membres du Conseil de fondation avec les dispositions de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 (LOIDP; rs/GE A 2 24), et en intégrant au sein du Conseil de fondation des experts de la promotion.

En outre, le Conseil d'Etat a soutenu les actions de la FGT&C visant à fédérer l'ensemble des acteurs liés à l'accueil et à la promotion de la destination afin de favoriser l'élaboration d'une vision commune autour des axes définis lors des Etats généraux du tourisme au printemps 2018. Ces derniers se concentrent autour de la diplomatie scientifique, de l'horlogerie et de l'eau.

La FGT&C a également renforcé les synergies entre les parties prenantes du tourisme de loisirs et d'affaires dans le but de proposer des offres complètes comprenant des prestations et des services de partenaires locaux. Ces efforts ont assuré une mise en œuvre cohérente des actions de promotion tout en renforçant la visibilité et la lisibilité de la destination Genève.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a également développé l'attractivité de Genève en termes de destination d'affaires et d'implantation pour des activités innovantes. Ainsi, il a simplifié le dispositif de soutien aux entreprises par le biais du transfert des activités de la Fondation Ecllosion au sein de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Cette optimisation a permis d'alimenter un fonds de financement dédié à l'innovation. Ainsi, le Conseil d'Etat a consolidé le support aux start-up innovantes en offrant des prestations d'accompagnement et de financement à chaque étape de développement d'une entreprise.

Enfin, le Conseil d'Etat a valorisé la créativité culturelle du secteur des industries créatives notamment en soutenant la constitution d'un pôle d'excellence autour de l'économie créative par le lancement de l'association Creatives+ et du Pôle de création numérique. L'objectif est de promouvoir les compétences des entreprises genevoises dans ce domaine en favorisant les interrelations.

3.8 Le Conseil d'Etat soutient les entreprises par la simplification administrative et l'innovation technologique

En 2019, le Grand Conseil a adopté une loi renouvelant le contrat de prestations de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour la période 2020-2023. Cette loi prévoit aussi la prolongation des contrats de prestations de l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) et de la FONGIT.

Cette nouvelle législation a permis de renforcer la collaboration avec les hautes écoles genevoises et de favoriser le transfert de l'innovation des milieux académiques vers les entreprises genevoises.

En outre, un fonds de soutien à l'innovation a été lancé en 2021. Géré par la FONGIT, ce fonds a pour but de financer des projets d'innovation technologique au service du développement durable et de la transformation numérique des start-up et PME genevoises.

En avril 2022, le Grand Conseil a adopté une loi visant à simplifier la loi sur l'aide aux entreprises, du 1^{er} décembre 2005 (LAE; rs/GE I 1 37), en uniformisant le délai de remboursement des aides octroyées et en abrogeant les dispositions obsolètes. Afin de respecter les droits fondamentaux et les garanties procédurales, ce texte intègre également la possibilité de faire recours contre les décisions rendues par la Fondation d'aide aux entreprises (FAE). En outre, elle permet à la FAE de soutenir des entreprises qui connaissent des retards dans le paiement des assurances sociales pour autant qu'elles disposent d'un plan de paiement.

S'agissant de la simplification administrative, des progrès significatifs ont été réalisés depuis 2018 par l'Etat de Genève, notamment le développement d'un espace numérique personnel « Mon espace e-démarches », ouvert au public depuis novembre 2022. Dans ce dossier, le rôle de la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) est essentiellement un rôle d'impulsion et de catalyseur auprès des autres services de l'Etat afin de soutenir les demandes des entreprises en matière de simplifications.

4. Cohésion, projection et ambition collective

En 2018, le Conseil d'Etat a exprimé dans son discours de Saint-Pierre et dans son programme de législature sa volonté d'entreprendre une démarche innovante de prospective – « Genève 2050 » – pour pouvoir mieux appréhender l'avenir. Il a créé à cette fin une commission ad hoc. En mars 2019, une consultation publique a été lancée, impliquant étroitement les acteurs institutionnels, académiques et économiques, les communes, les

écoles et organisations de jeunesse ainsi que des partenaires du Grand Genève. De 2020 à 2022, les travaux se sont poursuivis au sein de la commission, qui intègre chacun des départements de l'administration cantonale. Les contributions d'expertes et d'experts et de partenaires externes ont enrichi ces échanges. Les principaux thèmes liés aux politiques publiques de l'Etat et aux défis des prochaines décennies y sont régulièrement abordés (environnement, énergie, transport, aménagement, économie, formation ou cohésion sociale).

Les travaux de la commission prospective, en lien avec de nombreuses entités de la société civile, s'organisent autour de 3 dynamiques. Pour le volet « administration », il s'agit de diffuser la culture prospective au sein des services de l'Etat, de favoriser la collaboration entre les départements et de préparer les bases de futures programmations. En matière de « participation », le but est de promouvoir la démarche de la prospective au sein de la population afin de consolider une vision commune du futur. Enfin, sur les « thématiques émergentes », l'Etat se projette lui-même dans les grandes tendances qui marqueront de plus en plus nos sociétés – à l'instar des transitions écologique et technologique, des nouvelles opportunités ou encore des vulnérabilités économiques et sociales.

La démarche doit donc permettre de répondre aux défis d'avenir avec une vision à long terme, par l'orientation de certains choix de société et l'identification de pistes d'actions à mettre en œuvre au sein de différentes politiques publiques. En 2020, le Conseil d'Etat a publié un rapport initial relatif à la démarche Genève 2050. En octobre 2022, il a établi un premier bilan intermédiaire. Ces documents s'adressent aussi bien à la population, qu'aux organisations non gouvernementales et aux autorités.

Si le premier rapport ne marquait que le début d'un processus qui doit s'inscrire dans le long terme, le premier bilan intermédiaire témoigne de la bonne intégration des démarches de prospective au sein de l'Etat. Il s'agit non seulement de réformer la manière de concevoir les politiques publiques, mais de les faire évoluer en permanence dans un environnement en mutation. Les bases solides d'un dialogue ont été posées. Toujours concret et orienté vers les solutions, celui-ci a permis d'enrichir utilement la réflexion commune.

5. Un futur moins prévisible

La crise du coronavirus et la guerre en Ukraine ont mis à mal la stabilité qui semblait prévaloir jusque-là. Avec un présent devenu plus incertain, le défi consistera donc désormais à se projeter dans un futur moins prévisible. La démarche prospective de l'Etat ayant franchi cette première étape

prometteuse, elle doit se poursuivre en renforçant certains aspects : porter son regard plus en avant, quitte à remettre en question les certitudes actuelles, étendre le réseau des partenaires au-delà des cercles publics et académiques, ou encore intégrer plus fortement les conséquences des changements sociodémographiques et de la crise climatique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA